

# « Contribution de l'Armée de l'air à la politique étrangère : éléments de comparaison avec d'autres pays de l'OTAN »

par Jean-Vincent BRISSET, Directeur de Recherche à l'IRIS

Etude réalisée pour le compte de la Délégation aux Affaires Stratégiques  
selon la procédure du marché public passé selon une procédure adaptée n° 2004/0133

## Résumé

Dans les Etats de droit, le métier de base des armées est de contribuer à la politique étrangère de leur pays ou de se préparer à le faire, toujours en relation avec des éléments non nationaux. Ce n'est que dans les cas d'urgence qu'elles peuvent être utilisées en interne pour apporter un soutien aux forces de police ou leur contribution en cas de catastrophe naturelle.

Elles sont le plus souvent chargées de mettre en œuvre, face à un adversaire bien défini, la violence légitime. Mais les buts de cette application de la force ont changé. Autrefois la guerre était l'ultime recours, après toutes les actions politiques, avec pour finalité l'anéantissement ou l'asservissement de l'ennemi. Aujourd'hui, on cherche surtout à l'amener à accepter une volonté. La violence n'est plus l'ultime étape, mais un moyen parmi d'autres d'arriver à ses fins. Par ailleurs, les forces armées contribuent à la politique étrangère en participant à des actions non guerrières, sous la forme d'aide ou de coopération. Elles peuvent aussi contribuer au rayonnement d'une nation.

Les armées de l'air contribuent naturellement à ces mêmes tâches, et sont un élément parmi d'autres permettant aux dirigeants de mettre en application leur politique. Elles sont amenées à le faire en fonction de leurs spécificités, qui les amènent souvent à travailler autrement, mais toujours au service d'une volonté politique.

Les actions qui peuvent être entreprises ressortent soit de la démonstration de puissance, soit de l'aide et de la coopération.

Quand elles sont employées dans le premier registre, les forces aériennes ont généralement au moins la capacité d'apporter des effets proches de ceux que pourraient obtenir d'autres types de forces. Elles peuvent souvent agir différemment. Elles ont aussi

certaines capacités qui leur sont propres et qui leur permettent d'effectuer des actions et d'obtenir des effets qui ne seraient atteignables par aucun autre moyen.

La puissance aérienne se caractérise d'abord par sa réactivité, qui lui permet d'être très vite en action, sachant aussi que le volume de couverture des aéronefs est désormais très étendu grâce au ravitaillement en vol. Les forces aériennes fournissent de plus aux responsables politiques une grande part du renseignement qui leur est nécessaire, en particulier l'évaluation du résultat des attaques.

Leurs méthodes d'action, précises et modulaires, permettent une gestion très fine des effets, d'autant plus que les nouvelles méthodes de ciblage conduisent à l'incapacitation de l'adversaire tout en limitant les destructions, mais aussi le coût des opérations. Elles font aussi que le respect des règles d'engagement est rarement un problème. Ces qualités sont précieuses quand le contexte politique des engagements impose le "zéro mort".

La puissance aérienne est un instrument de souveraineté incontournable, garante de l'action de l'Etat dans la troisième dimension, mais aussi indispensable pour créer des bulles de protection. L'expérience acquise au cours des conflits récents confirme que la maîtrise du ciel de l'adversaire doit être recherchée dès le début des opérations pour permettre le plein emploi de toutes les composantes militaires. Les forces aériennes peuvent aussi être un instrument de démonstration, capables par leur seule présence de priver l'adversaire de sa liberté de mouvement et d'action. C'est aussi à elles que l'on confie une part de la dissuasion nucléaire.

Moyens les plus rapides de transport et de déploiement, les aéronefs peuvent également être utilisés comme support des moyens de commandement gouvernementaux, en particulier en cas d'attaque contre les infrastructures terrestres.

A côté de l'usage de la puissance aérienne, les armées de l'air développent des actions d'aide et de coopération. Les plus visibles sont les missions d'assistance, aide humanitaire ou sauvetages divers. Elles participent aussi au prestige de la nation, grâce aux équipes de présentation, à l'existence d'aéronefs d'état, aux missions de présence hors des frontières.

Certaines armées de l'air ont une qualité reconnue. Leur rayonnement se traduit par des demandes de formation de techniciens et la diffusion de doctrines et de savoir-faire. Leur expertise les amène ainsi à apporter une assistance, sous forme de consultance, à leurs homologues moins avancés. Elles peuvent aussi coopérer avec des armées de l'air du même niveau, sous la forme d'échange de capacités rares ou de haute valeur. Elles concourent à la vente de matériels, en participant aux démonstrations préalables et en assurant la formation des acheteurs. Ces ventes et leur accompagnement sont un facteur d'interopérabilité.

En temps de paix, les armées de l'air contribuent à la politique étrangère de leur pays en oeuvrant pour la paix et la stabilité et en déployant des actions d'aide et de coopération. La stabilité est souvent un fruit de la démonstration de puissance, qu'il s'agisse de dissuasion, de recueil du renseignement, de souveraineté aérienne ou de tests des défenses de l'adversaire potentiel. Elle peut aussi amener à participer à la lutte contre la grande criminalité. Elle implique enfin la participation à des entraînements et des exercices multinationaux. Mais ce qui sera le plus visible comprend les actions d'aide humanitaire, la coopération et les opérations de prestige.

En temps de crise, les armées de l'air seront amenées à participer à des opérations de maintien de la paix, à des surveillances, à des déploiements. Elles pourront être amenées à entreprendre des actions plus dures, pour dissuader et intimider ou même pour interdire certaines velléités.

Pendant les conflits, les spécificités de la puissance aérienne pourront être exploitées par les gouvernants pour obtenir au mieux les résultats désirés, mais on note que, de plus en plus, ils raisonnent en termes d'effets plus qu'en termes de responsables des actions.

Les armées de l'air de l'Union Européenne participent activement à la construction de l'Europe de la Défense, dans le cadre des projets communs définis depuis Helsinki. Mais elles procèdent aussi à des constructions qui leur sont propres, autour de réunions comme EURAC, la mutualisation de certaines ressources ou la participation à des projets communs.

L'Armée de l'Air a un format et une qualité cohérents avec la volonté de la France d'exercer pleinement son rôle comme puissance moyenne. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, elle a participé à des opérations aussi nombreuses que variées. Elle se comporte de manière particulièrement volontariste dans la construction européenne, et tient aussi sa place

dans les nouvelles structures de l'OTAN. Ses savoir-faire spécifiques sont recherchés et elle délivre de nombreuses formations à des stagiaires étrangers.

L'US Air Force, par son volume, n'est comparable avec aucune autre armée de l'air. Par contre, elle développe des concepts intéressants en termes de puissance, de coopération, d'assistance ou de rayonnement

La Royal Air Force, seule en Europe à avoir des capacités comparables à celles de l'Armée de l'Air, est très largement tournée vers l'extérieur, mais dans une optique totalement interarmées et dans le cadre d'une doctrine d'emploi basée sur les effets.

La Luftwaffe, longtemps cantonnée dans le rôle de bon élève de l'OTAN pour la défense face au Pacte de Varsovie, commence à sortir de ses frontières, malgré des capacités de projection encore limitées. Elle a développé une intéressante spécialisation dans l'évacuation médicalisée.

L'Aeronautica Militare Italia a attendu la Guerre du Golfe pour participer à ses premières opérations de combat depuis 1945. Elle demeure très liée à l'OTAN et aux Etats-Unis, et a du mal à choisir des matériels européens.

L'Ejercito del Aire, malgré des moyens limités, participe activement à la lutte contre le terrorisme et au maintien de la stabilité et de la paix.

La Koninklijke Luchtmacht est une petite armée de l'air. Elle coopère pourtant beaucoup sur le plan international, comme en témoigne son engagement en Afghanistan et en Irak.

L'armée de l'air polonaise a pour le moment beaucoup plus d'ambition que de moyens et doit se limiter à quelques missions logistiques.

L'armée de l'air turque, très dépendante de l'armée de terre et des Etats-Unis, ne se projette que très peu, et strictement dans le cadre de l'OTAN.

En dehors de celles de l'OTAN, les armées de l'air, même les plus importantes, ne se projettent que très peu. Elles offrent cependant quelques particularités intéressantes. Israël utilise des vols de démonstration et effectue des missions de très haute précision contre des cibles humaines spécifiques. La Suisse veut se cantonner dans la stricte défense de son territoire et refuse de se doter de capacités de projection. Quant à la Nouvelle Zélande, elle a décidé de supprimer son aviation de combat.

Les armées de l'air sont devenues incontournables dans la politique étrangère de leur pays. Elles apportent des capacités et des moyens d'action particulièrement adaptés à la manière dont les dirigeants politiques souhaitent gérer leurs actions, particulièrement en cas de crise ou de conflit. Mais elles ont traditionnellement des difficultés à communiquer sur leurs réalisations. Par ailleurs, même si ce n'est pas dit, on raisonne presque uniquement, au niveau politique, en termes de capacités et d'effets. Ceci est complété par le fait que, sauf peut-être aux Etats Unis, la tendance est à une interarmisation de plus en plus grande. Tout ceci fait que, même si la contribution des armées de l'air à la politique étrangère de leur pays est importante, elle n'est pas souvent perçue comme étant le fait d'une armée spécifique mais comme celle de l'ensemble des militaires.